Conseil Départemental de la Sarthe

Séance plénière du 4 décembre 2020 - Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Débat de politique générale

Claude PETIT-LASSAY (Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains)

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour préparer le dernier budget de notre mandature.

Le débat d'orientations budgétaires est pour nous tous l'opportunité d'exposer des idées sur notre vision de ce que peut être le Département de la Sarthe. Nous sommes là pour débattre des orientations politiques que nous souhaitons voir se concrétiser dans les mois à venir, en attendant la tenue des prochaines élections départementales. Auront-elles lieu en juin prochain ou non ? Je l'ignore. L'incertitude plane encore, même si le rapport Debré indique qu'il serait judicieux de voter en juin pour aider les Conseillers régionaux et départementaux.

Nous terminons l'année 2020 dans une situation très particulière qu'aucun d'entre nous n'avait imaginée. La Covid-19 vient de marquer de son empreinte mortelle notre civilisation, nos organisations économiques, sociales, familiales, relationnelles et psychologiques.

Nous n'avions pas prévu que la mort rôderait à nos portes et que rien ne lui ferait barrage. La Covid-19 nous rappelle notre finitude et nos fragilités d'êtres humains. Quelles leçons allons-nous tirer de cet événement catastrophique ? Comment cette pandémie interférera-t-elle dans nos visions politiques au niveau international, national, départemental ou local ? Une chose est certaine. Les réponses les plus adaptées à la pandémie ont été et restent le plan local, la proximité, là où les élus connaissent le mieux les territoires et les besoins des populations.

Nos différences politiques ne nous empêchent pas de dresser le même constat, la même analyse de la situation économique que connaîtra notre Département dans les mois à venir. Les changements prévus dans l'attribution des dotations – qui se caractérise par la perte de la taxe sur le foncier bâti, remplacée par le versement d'une partie des montants de la TVA – ne faciliteront pas les prévisions budgétaires nécessaires à l'équilibre financier du budget départemental. Bien des éléments mettront à mal nos budgets : les mesures d'ordre social prises par l'État, qu'il ne finance pas à hauteur des besoins, les dépenses supplémentaires liées à la pandémie, la hausse des demandeurs d'emploi et, par voie de conséquence, des bénéficiaires du RSA.

Votre majorité met l'accent sur les effets positifs à long terme des investissements prévus dans le futur budget 2021. Certes, nous n'y voyons aucun inconvénient et nous sommes d'accord sur ses choix politiques.

Mais qu'allons-nous faire concrètement pour répondre à l'explosion des demandes sociales qui se présentent ? Que fera le Conseil départemental de la Sarthe face à tous ces demandeurs qui frapperont à la porte parce que le chômage touche beaucoup et de plus en plus de salariés des industries sous-traitantes de grands groupes qui mettent en place des plans salariaux et sociaux afin de pallier les pertes financières dues au ralentissement de notre économie ?

Oui, le Département fait beaucoup pour la solidarité mais cela sera-t-il suffisant pour 2021 afin de répondre à la crise économique et sociale qui suivra la crise sanitaire ? Et encore, cette crise se terminera-t-elle aussi vite que nous pouvons l'espérer ? Dans ce débat d'orientations budgétaires qui nous rassemble aujourd'hui, notre groupe fera un focus sur quelques enjeux qui nous semblent essentiels.

Premièrement, un soutien financier renforcé à la jeunesse et à l'université.

Conséquence de la pandémie, la situation de nombreux étudiants devient parfois critique, entraînant un véritable glissement dans la précarité. La perte de jobs d'été, de stages rémunérés et d'emploi en alternance avec leurs études a poussé nombre d'étudiants vers l'assistanat pour se nourrir.

En complément de l'action de Le Mans Métropole, le Département devrait apporter un soutien financier plus élevé au titre du fonctionnement, notamment par l'intermédiaire des associations étudiantes qui organisent sur le terrain une distribution alimentaire et matérielle.

S'agissant de l'apprentissage, l'insertion et la lutte contre le chômage des jeunes, nous devons mettre en place un plan d'insertion ambitieux, établir une feuille de route pour la jeunesse en travaillant avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels, privés ou associatifs.

Le fonds d'aide aux jeunes, la garantie Jeunes (accompagnement pour trouver un travail), par exemple, sont des dispositifs mal exploités. Au-delà de la mise en place d'une meilleure communication, la politique départementale est à revoir. Il faut établir une vraie communication autour de ces aides.

La crise de la Covid-19 est un défi mais aussi une opportunité pour mieux faire. Quelques pistes doivent être utilisées. Je pense à : L'accueil en apprentissage au sein des collectivités. Nous avons beaucoup de métiers à proposer au sein du Département et peut-être pouvons-nous former davantage encore d'apprentis que nous le faisons.

La mise en place d'une plateforme d'emploi innovante qui apporterait des solutions locales pour favoriser l'emploi des jeunes et des allocataires RSA.

L'ajout d'un volet social aux circuits courts qui permettrait de travailler avec les agriculteurs locaux qui disposent de surplus.

Un meilleur accompagnement des chantiers d'insertion dans le domaine de la restauration et des métiers de bouche.

Un focus devrait être porté sur la solidarité et la lutte contre la précarité. La montée de la précarité se traduit par une hausse des demandes de RSA. Le recours au RSA a déjà fortement progressé cette année et 2021 risque d'être une année record ; les chiffres risquent d'exploser.

L'État doit tenir ses engagements et remplir son rôle de garant par le maintien des dotations, en adéquation avec la situation économique du Département. Le Conseil départemental doit aussi anticiper et prévoir dans son budget une enveloppe supplémentaire consacrée au RSA, ce qui ne semble pas être le cas. Au-delà de la mise en place d'un budget supplémentaire, le Département, en lien avec ce que nous proposons pour l'insertion et la lutte contre le chômage, doit pouvoir exercer sa compétence, son autorité et son rayonnement pour tout remettre à plat.

Il y a nécessité et urgence à organiser une table ronde entre les décideurs et institutions : la CAF, la DSS, les collectivités, les acteurs économiques et associatifs pour revoir totalement l'organisation de tout ce qui a trait aux aides sociales, à la solidarité et à l'accès au logement.

Un autre focus porte sur les associations culturelles et événementielles. Nous souhaitons que le Département reconduise les subventions prévues et qu'il consente un effort supplémentaire pour les associations qui ne survivront pas au second confinement. Au-delà des aides financières, il convient d'apporter un soutien qui leur permettrait d'avoir une activité, de monter des spectacles, pourquoi pas en plein air, comme cela est autorisé aujourd'hui ? Il s'agit d'éviter les cessations de paiement, de maintenir les emplois.

Ces associations participent au lien social et au vivre-ensemble. Comment le Conseil départemental peut-il aider à tout un secteur de traverser cette crise ?

Un focus porte sur la transition énergétique, le logement, l'environnement et les mobilités. Source d'économie et d'emploi, la rénovation énergétique des logements doit être une priorité. Sarthe Habitat sur son parc de logement et le Département dans le cadre de l'isolation thermique des bâtiments ont un rôle essentiel à jouer et je sais que Sarthe Habitat a commencé à le jouer. Emploi, réduction de la consommation d'énergie, baisse des charges pour les locataires forment un véritable cercle vertueux dans l'économie locale.

La mise en place de la politique de verdissement, une réelle politique départementale où il est très important que le développement des énergies nouvelles remplace les énergies fossiles. Notre agriculture doit pouvoir entrer pleinement dans la transition énergétique et la neutralité carbone. Nous réitérons notre demande d'une réflexion sur les mobilités douces, pas seulement de loisir mais aussi du quotidien. Nous demandons à nouveau qu'à chaque fois que c'est possible soit étudiée la création de pistes cyclables ou de pistes protégées dédiées aux nouveaux moyens de locomotion.

Nous sommes au service de nos concitoyens, nous avons été élus pour répondre à leurs besoins qui sont multiples. Nous avons été élus pour apaiser la précarité et la pauvreté de certains Sarthois. Nous avons été élus pour préparer l'avenir de notre Département, le rendre attractif, en faire un Département où il fait bon vivre, où nous serions le plus heureux possible. Et brusquement la Covid-19 s'invite, là où nul ne l'attendait comme la peste et le choléra des temps jadis. Nous avons l'obligation de faire beaucoup.

Christophe ROUILLON (Conseiller départemental du canton le Mans 4)

Nous sommes dans une situation difficile : le choc psychologique, économique, social provoque des dégâts considérables dans notre Département, et nous n'en sommes qu'au début. Restons toutefois optimistes et actifs.

Nous pensons, bien entendu, aux 167 personnes qui sont décédées de la Covid-19 dans la Sarthe. Nous sommes à la veille d'une nécessaire campagne de vaccination, ce que vous n'avez pas évoqué, Monsieur le Président. Il est nécessaire que le Département apporte son plein concours à cette campagne par le biais de ses différents relais auprès des personnes âgées et des familles. C'est la meilleure façon pour nous de sortir de cette pandémie dans les mois qui viennent. Les villes et les communes, par la voix de l'Association des maires de France, ont affirmé ce matin, par communiqué de presse, qu'elles seraient les partenaires de l'État dans cette campagne de vaccination.

Il faut être actif, lutter contre la pauvreté qui se développe massivement. Nous le constatons plus particulièrement dans nos communes pauvres de banlieue. L'antenne des Restaurants du cœur a été déplacée à Coulaines. Je remercie à cet égard le Département de son investissement. Plus de 30 % de personnes fréquentent les Restos du cœur pour la première fois : des auto-entrepreneurs, des personnes qui ont perdu des revenus en raison du chômage partiel, des travailleurs indépendants. C'est un véritable tsunami social. Il faut absolument que le Département, au même titre que les autres collectivités, passe à la vitesse supérieure, collectivement. Nous le faisons déjà, mais je pense nécessaire d'aller plus loin, en participant au plan de relance de l'État qui mérite d'être défini car, pour l'heure, nous ne disposons pas du mode d'emploi, ni des crédits. La nomination du sous-préfet est annoncée mais nous ne savons pas comment faire. Nous avons besoin que l'État confirme le montant des crédits disponibles. Le Département doit affirmer son action comme il l'a fait en instaurant le plan d'aide aux communes, peut-être en accordant l'année prochaine, à l'occasion du budget, une deuxième aide aux communes en fonction du bilan qui aura été tiré de la première campagne d'incitation à l'investissement des communes.

Il nous faut, par ailleurs, passer à la vitesse supérieure en matière d'isolation des bâtiments et des collèges selon le recensement réalisé, en particulier au collège Joseph Weismann.

S'agissant des routes, le Covid nous a incités à utiliser d'autres modes de déplacement. Il faut penser aux pistes cyclables, à l'articulation entre les pistes cyclables de l'agglomération et celles du Département, travailler sur les trajets domicile-travail. Nous souhaiterions un plan départemental et une participation des communautés de communes.

Préparer l'avenir c'est aussi réfléchir à l'enseignement supérieur. Les étudiants traversent une grande déprime et les enseignants ont des difficultés à appréhender l'avenir. Le travail à distance est demandé mais tous les étudiants ne sont pas équipés de matériels informatiques. La Communauté urbaine du Mans a voté un budget d'urgence en investissement pour aider à la transition numérique, Cela dit, j'espère que les étudiants pourront revenir dans les amphithéâtres. Le Département a également annoncé des mesures spécifiques.

Je terminerai par les associations qui ont souffert. Hier, le maire de Mulsanne a annoncé que son club de football de six cents joueurs était en passe de mettre la clé sous la porte. Des associations sont aujourd'hui

en péril. Le Département pourrait-il faire un geste, peut-être en abondant la dotation cantonale aux associations pour faire face à cette pandémie ? Ne soyons pas tétanisés, il y a un avenir. Nous ne devons pas subir, mais agir pour rebondir. Le Département doit être partenaire de ce rebond et de la relance de l'économie pour faire face à la baisse historique du PIB, en espérant que la vaccination mettra un terme à la circulation du virus.

Christophe COUNIL (Conseiller départemental du canton Le Mans 6)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous prie de m'excuser de prendre le débat en cours. J'étais précisément en cours ce matin de huit à dix heures. Pour autant, je me suis plongé avec grande attention dans le document préparatoire de cette session.

À écouter les uns et les autres, on comprend que ce DOB est particulier. Tout d'abord, parce que c'est le dernier de la mandature – normalement. Ce n'est jamais le moment le plus simple, car c'est le moment où l'on clôt un cycle, où s'achève théoriquement la mise en oeuvre du programme pour lequel la majorité a été élue et ce n'est généralement pas le moment où l'on est le plus dynamique.

En outre, le contexte est particulier en raison de la pandémie dont on ignore l'évolution ; pour reprendre les propos de M. Grelier, nous sommes face à un mur d'incertitudes sur de très nombreux sujets.

L'effet est double pour notre collectivité : d'abord, la hausse d'un certain nombre de dépenses, notamment sociales, ce qui est assez logique puisque c'est notre coeur de métier ; ensuite, les inquiétudes sont d'autant plus fortes que les pertes de recettes de l'État sont fort probables, un État qui d'ailleurs est en train de s'endetter à grande vitesse pour maintenir le pays à flot et dont on peut douter de la capacité à être présent demain à nos côtés. Nous ne savons pas trop ce que nous pouvons en attendre.

Dans ce contexte, notre responsabilité est forte. Tout d'abord, nous ne devons pas tomber dans la sinistrose.

Un certain nombre de discours que j'ai entendus ce matin, teintés de fatalisme et de frilosité, m'inquiètent un peu. C'est un danger dont il faut se garder. Lorsque M. Grelier nous dit qu'il faut refuser de prendre des risques, je ne suis pas d'accord.

Dans le même temps, méfions-nous de la petite musique un peu machiavélique, qui laisserait entendre qu'il y aurait une majorité responsable qui connaît bien les dossiers, qui a bien géré, ce qui est globalement le cas, face à une opposition qui serait un peu dépensière parce qu'elle n'est pas en responsabilité – précisément!

À entendre les différents discours, j'ai l'impression ce matin d'être dans une fable de La Fontaine, La cigale et la fourmi plus particulièrement! Je pense que nous sommes des élus tous aussi responsables les uns que les autres. La minorité a toujours été en capacité de reconnaître quand les choses étaient bien faites. Cela a été dit dans le cadre de la gestion de cette pandémie, je l'ai dit quant à la façon dont la collectivité est gérée.

Nous avons, pour autant, le droit de manifester des désaccords. Celui que je perçois ce matin porte sur le discours à tenir. Non à la sinistrose, non à la frilosité!

Nous ne pouvons faire fi du contexte que vivent les Sarthoises et les Sarthois, dont la colère s'exprime à mots couverts, certes, mais elle s'exprime. Les Sarthoises et les Sarthois sont inquiets pour leur emploi et ils ont raison. Dans nombre d'entreprises, les journées de chômage partiel s'accumulent sans que l'on ne voie se dessiner de perspectives véritables. Que dire des commerces qui n'ont pu rouvrir ? Je pense aux restaurateurs, aux bars, aux établissements de loisir. Les inquiétudes sont fortes. J'ai eu l'occasion de le souligner au cours de la dernière session en évoquant cet immense plan social qui se cache mais qui est latent.

Quelle est la perspective offerte aujourd'hui aux Françaises et aux Français ? Elle se résume en trois mots : boulot, conso dodo! Pour reprendre une expression qui a fait florès dans les années 80.

Au moment où l'on aborde le moment des fêtes, le discours du Gouvernement est extrêmement anxiogène : pas plus de six élus Non, ce ne sera pas le cas, je ne pense pas que nous passerons les fêtes ensemble !

(Rires.) ... Pas plus de six adultes, voulais-je dire, pour les fêtes de fin d'année.

Mettons-nous à la place de nos concitoyens. On comprend bien qu'ils sont gagnés par cette sinistrose et cette inquiétude. Que nous tenions ce discours est inquiétant. Ce matin, il faut avoir un discours plus optimiste, plus ouvert. Soyons positifs ! Je suis d'accord avec M. Beauchef qui a conclu en disant la nécessité d'être des élus de territoire à énergie positive. Essayons de le traduire par des actes. Nous ne disons pas que le Département n'a rien fait ou qu'il a mal fait, mais peut-être le moment est-il venu de prendre un risque.

Ce risque nous sommes capables de l'assumer collectivement ; nous ferons plus pour aller plus loin dans divers domaines. Ils sont au nombre de trois.

Continuer à soutenir l'investissement, parfois dans le sens de plus de durabilité car, derrière, ce sont des emplois. Je serais tenté de résumer par une formule : moins de goudron, plus de durable. Ce peut être une façon de soutenir l'activité du Département. Encore faut-il que les entreprises puissent employer les ouvriers qualifiés. Lorsque nous recevons les réponses à nos appels d'offres, nous constatons que les prix augmentent parce que les entreprises n'arrivent pas à répondre à la demande alors même que 2 000 offres de Pôle emploi restent non pourvues. Dans le cadre de notre gestion du RSA, par exemple, nous pouvons réfléchir avec la Région à un geste exceptionnel en faveur de la formation pour mettre en adéquation l'offre et la demande.

Il convient également de progresser dans le soutien aux habitants. Cela a été dit par mes collègues, la question des jeunes est essentielle. Je suis au contact de lycéens, ils ne sont pas forcément inquiets, mais à l'occasion de la remise des diplômes du bac, j'ai rencontré mes anciens élèves de l'an dernier qui sont, cette année, dans le supérieur. Je ne les ai pas reconnus. L'an dernier, ils étaient enjoués ; je les ai retrouvés dans une tristesse terrible. Ils avaient commencé à construire leur vie dans le supérieur, parfois à partir de chez papa-maman et puis cela leur tombe dessus, sans compter qu'ils ne peuvent pas sortir, ni faire la fête, rien à Noël et nous verrons ce qui se passera en janvier. Je ne dis pas que les mesures prises ne sont pas utiles, je ne les conteste pas, mais cela nous place dans une perspective de morosité qui gagne la population et qui ne doit pas nous gagner. Le soutien aux jeunes est un cheval de bataille que je mène depuis très longtemps dans cette assemblée, il reste actuellement insuffisant.

Il faut soutenir le monde associatif, le monde culturel, tous ces secteurs qui sont dévastés. Certains n'ont parfois plus d'activité depuis un an. Derrière, la culture, le monde associatif, ce sont des emplois, de la vie, l'accompagnement des Sarthoises et des Sarthois. Je sais qu'un effort est réalisé, nous l'avons salué, toujours soutenu, mais peut-être faut-il aller plus loin.

Je ne peux terminer mon intervention sans évoquer le débat sur l'éducation prioritaire parce que je suis élu d'un secteur qui en bénéficie largement. Les collèges seuls ne sont pas concernés, l'éducation prioritaire bénéficie également aux écoles primaires et maternelles. On voit bien que l'expérimentation qui est lancée n'est pas toujours la meilleure. J'aurais aimé que nous soyons « terrain expérimental » dans de nombreux domaines. Par exemple, des expérimentations se mettent en place sur « les territoires zéro chômeur ». C'est là une expérimentation que j'aurais voulu voir être mise en place dans la Sarthe.

L'expérimentation de la réforme de l'éducation prioritaire ne m'enthousiasme pas. Cela sous-entend que la discrimination positive est un échec et que l'on veut revoir la démarche. L'éducation prioritaire n'est pas un échec. Supprimons l'éducation prioritaire et vous constaterez l'état des établissements concernés.

L'éducation prioritaire est une réussite, mais elle n'est pas la réussite totale que nous attendions. Il faut donc poursuivre les efforts. J'ai l'impression que le Gouvernement cherche à sortir d'un piège dans lequel il s'est lui-même enferré lorsqu'il a pris la mesure de douze élèves par classe en primaire car elle est consommatrice de postes.

Je siège au conseil d'une école du Ronseray qui en bénéficie. Je peux vous affirmer que les progrès des enfants en lecture et en écriture sont colossaux. Lorsque l'on donne des moyens à l'éducation, c'est un succès. Je crains que la réforme annoncée retire des moyens alors que je partage l'avis de M. Vallienne : l'éducation prioritaire dans d'autres lieux, y compris en zone rurale, serait nécessaire car la pauvreté, si elle est visible en ville, est souvent beaucoup plus masquée à la campagne, et pourtant elle est réelle. Elle

s'accompagne aussi souvent d'une misère culturelle. L'école de la République doit jouer son rôle ; or, la réforme qui s'annonce vise à diminuer les moyens. C'est inquiétant. C'est une réforme de mise en concurrence des établissements. Ils rempliront des dossiers, passeront du temps à rendre des comptes pour bénéficier de moyens qui leur sont dus. Pendant ce temps, ils n'assumeront pas la mission pour laquelle ils sont destinés, c'est-à-dire enseigner et former la jeunesse de ce pays. Nous aurions intérêt, ensemble, à combattre cette réforme.

Je rejoins et reprends à mon compte la conclusion de M. Beauchef : essayons d'envoyer des ondes positives aux Sarthoises et aux Sarthois !

Yves CALIPPE (Conseiller départemental du canton le Mans 5)

Ce DOB, nous dit-on, est le dernier de la mandature. Peut-être. En tout cas, c'est un moment important alors que l'ensemble de nos concitoyens rencontrent des difficultés.

M. Grelier a indiqué qu'il convenait de poser des freins face aux incertitudes. La volonté des Départements et des autres collectivités est de répondre à la détresse des personnes et à la réalité de la crise sanitaire. Les décisions que nous essayons de prendre sont fonction de ce que nous disent les experts médicaux qui se succèdent sur les chaînes de télévision et de radio, tous ceux qui se prennent pour des médecins, des chercheurs et qui, à longueur d'antenne, expliquent que la situation n'est pas si grave, que l'on a les moyens de soigner ou encore que telle situation est dangereuse ou ne l'est pas. La population reçoit des messages contradictoires. Au mois de mars, le masque n'était pas nécessaire ; en réalité, la France n'en disposait pas.

Aujourd'hui, c'est la question des vaccins qui est en débat. Pendant ce temps, les collectivités s'interrogent : comment prendre une orientation budgétaire qui tienne compte de la problématique que nous vivons actuellement dans ce marasme d'informations ?

La population est inquiète. Un élu a parlé de non-recours. Le non-recours existait avant le premier confinement. Chacun dans ses responsabilités – Conseiller départemental, maire, vice-président de CCAS – se demande comment lutter contre le non-recours. Depuis le premier confinement, il s'est accentué, le second conforte cet état de fait. Aujourd'hui, des personnes ne sortent pas de chez elles parce qu'elles ont peur du virus qui circule, peur de rencontrer une personne porteuse et qui pourrait transmettre la maladie. Comment pouvons-nous répondre à ce non-recours, comment expliquer aux gens qu'ils ont des droits et des possibilités d'aide ? Le Président l'a indiqué dans sa présentation : 60 % du budget concernent la solidarité.

Comment faire vivre la solidarité?

Le monde associatif est en souffrance. À deux reprises, le Secours populaire a été obligé d'acheter des denrées pour répondre à la demande. C'est la première fois de son histoire qu'il y est contraint. Pour faire face à la situation, les achats se montaient à 12 000 euros en septembre, à 19 000 euros en octobre.

La Banque alimentaire elle-même n'a pas suffi à fournir l'ensemble des associations, en particulier au titre de l'aide alimentaire. La collecte de vendredi et de samedi a été plus importante que celle de l'an dernier, mais elle ne suffira pas à aider l'ensemble des associations.

En souffrance, le monde associatif demande des financements qui sont justifiés, mais il a besoin d'un accompagnement en termes de logistique, de moyens et de locaux. C'est une réflexion que nous devons mener. Bien sûr, le Département et les autres collectivités aident, mais la crise a accentué les difficultés.

Des associations, nécessaires à la vie locale, vont disparaître. Des associations sportives, culturelles mais aussi caritatives sont en difficulté, les Restos du cœur par exemple. Ils sont, eux aussi, obligés d'acheter des denrées pour répondre à la demande. Par ailleurs, les Restos du cœur rencontrent des problèmes pour servir des repas chauds le soir. Nous savons bien que les bénéficiaires, notamment les personnes à la rue, mangent sur place. Ils se touchent. Dans quelle mesure pouvons-nous aider pour que le monde associatif se sorte de la crise ?

Il y a aussi ceux qui, jusqu'au premier confinement, ne se portaient pas trop mal – je pense aux commerçants.

Comme tous les mercredis après-midi, nous nous sommes réunis hier pour débattre des aides municipales. Trois personnes, restaurateurs ou tenanciers de bar, ont fait appel au CCAS. Pour eux, c'est terminé. Le

Président de la République a beau faire de grandes déclarations avec explication de texte par son Premier ministre et le ministre de la Santé, nous sommes confrontés sur le terrain à des personnes en souffrance et qui seront au chômage, d'autres ne seront pas indemnisées tout de suite.

Des difficultés se posent également s'agissant des prestations familiales. À qui demande-t-on de payer, si ce n'est au Département, aux municipalités, aux villes et aux villages ? Comment articuler tout cela ?

Le nombre de personnes au RSA progresse. Comment le Département pourra-t-il faire face à cette demande financière alors que les moyens n'arrivent pas ? On nous avait promis il y a quelques mois que l'État allait reprendre la main, étudier la question et accorder des financements. Pendant une période, le Département était en rupture financière au titre du RSA. Si la situation devait perdurer, demain, c'est l'ensemble du système RSA qui sera en rupture. Quelle coopération ou partenariat envisager pour faire face ?

Le Département n'a plus la main sur l'économie en tant que telle. Il n'en reste pas moins qu'il est en première ligne. Dans les années 80-90, on ouvrait le journal tous les matins pour apprendre qu'une entreprise avait déposé le bilan et licenciait. Nous avons ensuite connu une accalmie. Et aujourd'hui, les fermetures reprennent. Chaque jour, sont annoncés la fermeture d'une entreprise ou des licenciements en nombre. Les personnes licenciées se tourneront vers nous, elles iront à Pôle emploi. Le Département, inévitablement, et les métropoles devront répondre alors qu'ils ne disposent pas des financements nécessaires. Vers qui se tourneront les personnes en grande difficulté ? Vers les Départements, les villes et les villages. Comment répondre ?

Le Gouvernement dispose d'un carnet de chèques et n'a pas de problèmes avec la banque. Il signe un chèque de 100 milliards, de 100 millions, pour aider les associations. Si ce n'est que les aides ne sont pas parvenues partout. Ce n'est pas un puits sans fond ; or, les puits ont un fond. Où trouverons-nous les financements ?

Nous sommes un pays riche, l'Europe se porte plutôt bien financièrement. Mais, concrètement, comment cela se traduira-t-il pour nos collectivités et donc pour les citoyens ?

Il faut aider le secteur économique et le secteur social. Il nous faut des moyens. Je ne suis pas quelqu'un de pessimiste, mais il faut faire preuve d'un optimisme mesuré. Nous sommes ancrés dans nos cantons, dans la société dans laquelle nous vivons, nous sommes avec les gens.

J'en viens aux EHPAD. Il faut mesurer ce que l'on demande aux responsables, aux agents, aux salariés des EHPAD. Les personnels sont à bout. Cela renvoie à la question du recrutement. On ne trouve plus d'infirmiers ni d'aides-soignants. Lorsque des personnels sont en arrêt maladie, voire touchés par la Covid, on fait appel à l'intérim. Les agents en place expliquent à l'intérimaire qui reste deux jours les tâches à accomplir, c'est un incessant recommencement. Les résidents mais surtout les agents des EHPAD sont touchés par ce contexte.

Leur charge de travail est énorme. Comment faire face ? L'aspect financier se pose, mais pas uniquement. L'ARS nous envoie des orientations tous les matins, le personnel se met donc à jour tous les matins sur les tâches à accomplir, sachant qu'elles changeront le lendemain. Oui, soyons optimismes, mais réalistes sur ce qui se passe.

En tant que présidente de Sarthe Habitat, Mme Labrette-Ménager le sait : nous recevons de plus en plus de personnes en rupture de loyer. Comment faire ? Qui se substitue ? Les CCAS, le FSL ? C'est impossible. Quelles mesures prendrons-nous ? Devons-nous leur expliquer qu'ils seront expulsés à la fin de la trêve hivernale ?

Nous trouvons déjà à la rue des familles entières. C'est le cas d'une mère de quatre enfants dont un bébé de neuf mois. Cela fait trois jours que nous travaillons pour lui trouver une mise à l'abri confortable et rassurante.

Il y a les accidents de la vie. Ceux qui perdent leur emploi aujourd'hui sont ceux qui ne pourront pas payer leur loyer et qui se trouveront à la rue demain. Le fait qu'ils soient à la rue a un coût. C'est terrible d'être obligé de dire cela! Laisser les gens dans leur logement coûte moins cher que de les mettre à la rue, dans des hôtels ou des centres d'hébergement. Une réflexion s'impose.

Je poursuis sur les étudiants, que j'ai rencontrés. Ils n'ont rien. La cuisine centrale du Mans distribue des repas sur place. Il faut aussi aider le CROUS dont la première responsabilité est d'accompagner les

étudiants en difficulté. Il ne s'agit pas de faire un chèque de 1 700 euros par an, mais de réfléchir à la façon d'aider les étudiants pour qu'ils puissent manger. Toutes les associations caritatives – le Secours populaire, les Restos du Cœur, les maraudes – constatent que le nombre d'étudiants faisant appel à leur service est en progression.

Quand un pays comme le nôtre oblige les étudiants, entre autres, à faire la queue pour obtenir une aide alimentaire, on marche sur la tête!

Je voulais parler des Compagnons de la Bertoche qui interviennent dans notre canton tout à la fois sur l'aspect culturel et social. Touchée deux fois par le manque de moyens, l'association est susceptible de disparaître.

Jacqueline PÉDOYA (Conseillère départementale du canton Le Mans 5)

Je ne voulais pas prendre la parole avant M. Lorne, qui a d'ailleurs dit davantage que je ne l'aurais fait moimême, car tel est son domaine de compétence. Je voudrais enchaîner sur les propos de M. Calippe. Comme vous tous ici, je me sens totalement responsable de ce qui se passe pour les jeunes. Nous parlons beaucoup des personnes âgées, et il est vrai que la pandémie les touche plus spécifiquement. En revanche, sur le plan de la pauvreté, depuis que je suis responsable et adulte, je ne les ai jamais vus dans une telle situation. C'est actuellement le sujet qui m'importe le plus.

L'Observatoire des inégalités rappelle que les jeunes entre 18 et 29 ans connaissent un taux de pauvreté qui a progressé de 50 % entre 2002 et 2018. C'est dire que ce taux de pauvreté est antérieur à la crise qui n'a fait qu'aggraver la situation.

Cette semaine, j'ai rencontré les étudiants à l'université. Rachid El Guerjouma m'a livré les chiffres suivants : 10 % des étudiants sont en très grande difficulté sociale et numérique, 1 300 étudiants sont parvenus à un seuil où ils n'ont plus de quoi manger.

Dernièrement, j'ai rencontré une jeune fille de vingt ans qui mangeait depuis trois jours des biscuits et buvait du thé. Elle a fini par venir chercher un coffret pour manger. Elle était si troublée d'en arriver là qu'elle en était bouleversée. Nous lui avons expliqué qu'il fallait qu'elle vienne chercher à manger. À vingt ans, on ne peut se nourrir de quelques gâteaux.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur Counil, il ne faut pas tomber dans la sinistrose, mais il faut garder une lucidité absolue sur ce que nous vivons. Je trouve la situation des jeunes inadmissible. Étudiants, nous avons eu la chance de vivre, même ceux qui étaient boursiers dans un contexte tout à fait différent.

Sur mon canton, des apprentis n'ont plus de travail parce que leur entreprise ferme. Je me suis entretenue avec Mme Rivron; nous nous demandions si certains étudiants ou apprentis ne pourraient intervenir dans nos 56 collèges et être embauchés pour de petits boulots. Je note que, dans les collèges, il faut nettoyer en permanence et remettre en état. Ce sont soit les enseignants, soit les collégiens qui accomplissent ces tâches car le personnel est insuffisant. Ne pourrait-on solliciter des jeunes ? Il n'est pas dévalorisant de donner un coup de main aux collégiens. Je pense que nous pouvons obtenir des aides.

On en appelle à la responsabilité des adultes. On nous dit qu'il ne faudra pas être trop nombreux à Noël. J'écoute les immunologistes et les infectiologues, il existe des personnes compétentes et sérieuses qui nous expliquent que la contamination passe largement par la famille. On peut s'en fiche. Personnellement, je pense que c'est un vrai problème et que nous devons être vigilants partout, particulièrement avec les jeunes.

Mélina ELSHOUD (Conseillère départementale du canton Le Mans 2)

Je souhaitais également prendre la parole dans le cadre de la discussion générale sur le DOB de 2021. Je prends le risque de la redite après une heure et demie de débat, mais je voulais partager une partie de vos constats et apporter ma contribution, qui plus est, féminine, pour participer, aux côtés de mes collègues Fabienne Labrette-Ménager, Jacqueline Pédoya et Helen Debost, à la parité des prises de parole!

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, la tâche est grande pour le Département de la Sarthe, au regard de trois éléments :

De la multiplicité des domaines essentiels au titre desquels nous avons une compétence : l'insertion sociale et professionnelle, la sécurité routière, la réussite des collégiens, la protection de l'enfance, l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

De la multiplicité des besoins dans un département déjà plus touché que d'autres par le fléau de la pauvreté.

Vous êtes nombreux à l'avoir souligné. Aujourd'hui, les gens encaissent et les citoyens s'éloignent.

Compte tenu enfin du paradoxe gouvernemental que vous avez été nombreux à souligner et qui conduit à penser que l'on peut promouvoir la différenciation et la décentralisation de l'action locale – tel est l'objet de la loi 3 D – et réduire les recettes pérennes des collectivités territoriales. Il faut que l'on nous explique comment il sera possible de maintenir l'efficacité de leurs actions sans préserver l'autonomie financière de nos collectivités. Je souhaite, à cet égard, que nous suivions le débat national.

Comme vous l'avez également souligné, dans le contexte actuel et depuis bientôt un an, nous avons peine à nous projeter. Ce qui nous tient tous au quotidien c'est notre capacité à envisager ce temps d'après. Je trouve que le DOB est aussi une opportunité pour aider les Sarthoises et les Sarthois à imaginer ce temps d'après.

Hier, j'ai soumis à mes réseaux sociaux la question simple qui nous réunit : « Selon vous, quelles doivent être les priorités du Département de la Sarthe en 2021 » ? Une fois rassemblées les réponses, on observe que tout est priorité : la santé mentale et psychique, la mobilité, le handicap, l'environnement, l'emploi pour tous, la prise en charge des enfants en danger, la culture, la vie associative. Je passe le reste des réponses que j'ai reçues. Vous avez sans doute raison, Monsieur le Président, on peut les résumer en deux termes.

Les Sarthoises et les Sarthois attendent une proximité et une solidarité entre les générations, entre les territoires, entre les secteurs public et privé. Nous échangeons depuis ce matin sur la façon de continuer à assurer cette solidarité à notre niveau. Nous avons tous constaté et critiqué le caractère particulièrement vertical de la gestion de la crise car un tel système ne fait confiance ni à nos concitoyens, ni aux corps intermédiaires, ni non plus aux élus de proximité. Aussi je souhaite qu'en 2021 le Département ait l'occasion de nourrir ce dialogue constant, que nos agents, nos syndicats, nos entreprises, nos concitoyens, nos associations attendent pour adapter nos politiques publiques. C'est la condition pour qu'elles soient pertinentes et donc efficaces et inclusives.

N'oublions pas le caractère vertueux des investissements financiers des collectivités. C'est d'ailleurs l'enjeu des plans de relance que vous nous aviez proposés. À nous de trouver la bonne façon de dépenser un euro pour qu'un euro de la collectivité multiplie la richesse de notre territoire et empêche encore et toujours la dégringolade sociale, morale et économique.

Je voudrais citer quelques exemples en matière d'emploi.

Afin de ne pas subir l'augmentation du nombre des allocataires du RSA, il nous faut prioriser les politiques et les dispositifs les plus efficaces pour agir sur les moyens d'employabilité, généraliser les expérimentations qui se sont révélées positives, continuer à innover. Vous l'avez évoqué, le cumul RSA et emploi est une bonne solution. Peut-être aussi des aides supplémentaires seraient-elles nécessaires pour passer le permis de conduire et pour accompagner les jeunes diplômés qui ont du mal à entrer dans le monde du travail. Des aides supplémentaires pourraient être apportées par l'ouverture du fonds de secours d'urgence – que vous avez mis en valeur pour répondre aux besoins des TPE, PME et autoentrepreneurs – dans le cadre du deuxième confinement. Si le FAJE, le fonds d'aide aux jeunes, est peu sollicité – alors que l'on y réserve une part du budget –peut-être devrait-on développer la communication auprès des jeunes qui ne sont pas encore informés.

Si nous voulons conserver la vitalité associative, il faudra accorder davantage au titre du fonctionnement et un peu moins aux appels à projet. Avant les projets, ce sont des hommes et des femmes qui tiennent les structures, que l'on rémunère pour leur travail dans les compagnies de théâtre, de danse, de cirque et dans les clubs sportifs. J'aimerais que l'on réfléchisse à la façon de favoriser le compagnonnage entre les associations.

Je pense que nous pouvons faire davantage en termes de moyens en faveur de la protection de l'environnement, sans alourdir fortement notre budget, par l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments, les aides nouvelles pour la performance énergétique des logements privés, par des initiatives visant à la réduction de nos déchets et par un poids plus important donné aux clauses sociales environnementales dans nos marchés publics.

Je termine par un dernier exemple, notamment souligné par Yves Calippe. Accompagnons les structures sanitaires et médicosociales dont les professionnels sont sous tension. Pour éviter la fatigue, l'absentéisme, le burn-out et malheureusement les départs de professionnels dont nous avons profondément besoin. Le Département doit porter un regard attentif aux besoins de ces structures. Nous y reviendrons au fil de la séance.

Le DOB est une séance que beaucoup affectionnent, en tout cas, que j'affectionne particulièrement. C'est l'une des rares séances où l'on n'est pas attendu, à laquelle on ne peut être réduit à un vote : un pour, un contre ou une abstention. Sans doute d'ailleurs, sommes-nous davantage à l'écoute des propositions, avec optimisme et réalisme, parce que tout est encore possible. L'essentiel de nos interventions sont celles évoquées par mon président de groupe et celles de l'ensemble des membres de mon groupe. Elles ont vocation à nous proposer un budget primitif 2021 qui réponde à tous les défis que nous évoquons depuis ce matin.

Laurent HUBERT (Conseiller départemental du canton de La Flèche)

Mes chers collègues, je vous parlerai de la vie dans nos villages. A priori, la ruralité est moins exposée au virus sur le plan sanitaire, on a plus d'espace, les logements et les terrains sont plus grands, il y a moins de circulation. Peut-être a-t-on le sentiment d'être un peu plus protégé. La vie n'est pas, pour autant, si simple dans nos communes car l'isolement pèse lourd et la vie communale est à l'arrêt. La rencontre « jeu » de Génération mouvement est annulée, le concert de l'harmonie du samedi soir n'aura pas lieu, on ne pourra même pas aller au match de foot dimanche après-midi. Pour couronner le tout, le marché de Noël ne sera pas organisé cette année. C'est déprimant et les week-ends dans les villages sans commerce le sont davantage encore.

Aujourd'hui, dans le cadre du DOB, il s'agit de dégager des priorités : l'aide sociale et l'accompagnement des plus fragiles sont obligatoires, le soutien à l'activité économique et à l'emploi tout à fait nécessaire. J'ajoute un troisième axe indispensable : il s'agit du travail sur le lien social qui nous permet de faire société dans nos communes.

Je pense que le Département aura un rôle à jouer pour aider les communes et les intercommunalités à retisser les liens en favorisant et en soutenant la vie associative, la vie culturelle et la vie sportive. Il faudra, très rapidement, irriguer à nouveau le territoire, soutenir les structures qui portent les événements et les activités. Certaines auront besoin d'aide et de signaux forts pour se relever ; d'autres ne se relèveront pas et manqueront dans le paysage.

Je lance cet appel au Département pour nous aider à ramener le plus vite possible la vie et la joie dans nos villes et nos villages.

Christophe ROUILLON (Conseiller départemental du canton le Mans 4)

Nous n'avons pas parlé de l'Europe qui, depuis le début de cette pandémie, a investi 2,7 milliards d'euros pour aider les laboratoires à trouver un vaccin. Elle a commandé 1,8 milliard de doses qui permettra de vacciner les populations. Elle a également participé à une collecte mondiale de fonds qui mobilisera 15 milliards d'euros pour vacciner 2 milliards de personnes sur l'ensemble de la planète.

M. Lorne a demandé comment nous allions payer tout cela et observé que nous allions crouler sous la dette

J'apporterai une note d'optimisme à la jeunesse, car il ne faut pas non plus la plomber. J'ai quatre enfants entre 18 et 12 ans, j'essaye de leur livrer un message optimiste. De toute façon, nous avons la chance

d'avoir toujours vingt ans, même quand c'est difficile! Il faut donc leur donner des notes d'espoir. Parce que l'on est Européen, parce que l'on a fait l'euro, nous avons la capacité de mobiliser des fonds considérables. Je citerai deux chiffres.

Comment mettre en place les plans de relance, financer le chômage partiel, entre autres mesures ? La Banque centrale européenne a créé 1 350 milliards d'euros pour racheter la dette publique des États. Sans elle, nous connaîtrions la situation de l'Argentine ou du Liban, nous serions « touchés-coulés ».

Par ailleurs, le plan de relance permettra, grâce à un endettement européen, de mutualiser, d'investir 750 milliards d'euros, soit au total 2 000 milliards d'euros. Par ailleurs, l'inflation étant très faible et l'euro très fort, il existe une possibilité de création monétaire. Donc vive l'Europe ! C'est un point qui nous réunit avec M. Grelier même si je ne suis pas giscardien, mais mitterrandien. Tous les deux ont créé l'Europe, grâce à laquelle nous mobilisons 2 000 milliards d'euros et il existe encore des possibilités pour faciliter le rebond et de redémarrer, une fois que les populations auront été vaccinées. Je termine donc sur ce moment de publicité pour l'Europe !

Orientations par commission

Commission Solidarité : Autonomie – Démographie médicale

Isabelle LEMEUNIER (Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque)

Nous avons beaucoup parlé de notre jeunesse ; à cet égard, je rejoins les propos de M. Calippe et de Mme Pédoya.

Mon intervention portera sur les personnes âgées. Ainsi que vous l'avez souligné, Madame la Présidente, la population sarthoise vieillit. Même si 90 % des personnes âgées souhaitent rester à domicile, nous ne devons pas oublier nos EHPAD. Nous avons largement évoqué la crise de la Covid et ses impacts sur les établissements. Pour autant, il ne faut pas oublier le cri d'alarme lancé par nos soignants et nos directeurs d'établissement, leur souffrance, le défaut de recrutement et la problématique de la formation de ce personnel.

Je souhaiterais que le Département poursuive la réhabilitation de nos établissements, son action d'accompagnement, de formation, et réfléchisse au recrutement du personnel, qui représente un enjeu pour demain.

Eric MARCHAND (Conseiller départemental du canton Le Mans 2)

J'interviendrai sur le maintien à domicile et sur la meilleure prise en charge du vieillissement.

Il convient de réfléchir à un aspect important en lien avec les compétences d'autres commissions. Il s'agit du réinvestissement des dents creuses, en aménageant les logements de centres bourgs, en favorisant les commerces de proximité et les services publics dans les centres bourgs afin de maintenir des personnes âgées à domicile et de traiter des problèmes urgents, dans un environnement qui leur permet de rester à domicile.

N'oublions pas le mélange des générations qui a quasiment disparu dans nos communes.

Mélina ELSHOUD (Conseillère départementale du canton Le Mans 2)

Je vous remercie, Madame la Présidente pour les actions que vous avez portées cette année, les perspectives que vous offrez sur l'année 2021 et pour la méthode. J'ai apprécié le travail transversal que nous avons effectué mercredi dernier dans le cadre du schéma unique. Il était valorisant pour tout le monde ; il a permis de partager les constats, les états des lieux et de réfléchir ensemble aux solutions du schéma unique pour 2022.

Je vous rejoins sur les enjeux de la mise en réseau, les perspectives de parrainage, le fait de mieux faire connaître la Technicothèque. Je me suis entretenue avec une personne malvoyante, qui ne connaissait pas le dispositif. Je vous félicite également du travail effectué dans le cadre de l'installation du centre hospitalodentaire.

Lors de la réunion sur le schéma unique, nous avons partagé un constat. Quel que soit l'âge, nous sommes dans le « tout l'un » ou « tout l'autre », c'est-à-dire « le tout placement » ou « le tout domicile ». Je remercie la collectivité de réfléchir à ces solutions alternatives qui permettront de faire du sur-mesure. C'est ce que nous avons évoqué mercredi dernier. Des solutions comme le béguinage permettent une prise en charge des personnes à leur domicile, évitant la rupture et facilitant le répit des aidants, car les aidants fatiguent, qui plus est lorsqu'ils sont double-aidants.

La semaine dernière, j'ai rencontré un homme qui s'occupe de son fils atteint d'un handicap mental et de son épouse qui développe la maladie d'Alzheimer. Avec le confinement, les gens touchent leurs limites de fatigue, de stress et de patience. Ils ont besoin de solutions de répit faciles. La collectivité doit apporter sa contribution.

Pour les situations complexes, nous disposons d'outils de mise en réseau qui permettent de trouver plus facilement avec l'ensemble des acteurs des solutions adaptées. C'est le cas des MAIA. « Une réponse accompagnée pour tous » répond aux besoins des personnes en situation de handicap. Il me semble

toutefois qu'une limite se pose à laquelle ces dispositifs ne peuvent rien. Il s'agit de l'absence de places d'accueil. Il ne faut pas que l'objectif d'inclusion, notamment dans le domaine du handicap, conduise à geler – ce n'est pas forcément le fait du Département – les places en structures adaptées. Aujourd'hui, on attend jusqu'à cinq à six ans avant d'être accepté ans un foyer de vie, dans un foyer d'hébergement ou dans une maison d'accueil spécialisée. On attend des mois, si ne sont des années avant qu'une place se libère. Pendant ce temps, la prise en charge est, de fait, inadaptée. À côté des solutions alternatives, j'espère que nous arriverons à obtenir des places pérennes et des ouvertures de places dans les structures qui en ont besoin.

Enfin, vous avez lu dans la presse ou constaté hier au cours des manifestations le malaise des salariés du médicosocial, notamment du handicap, ceux qui travaillent en MAS, en FAM, en foyer de vie, en foyer d'hébergement, en Esat, en SAVS, en SESSAD. Ils sont aujourd'hui les oubliés du Ségur de la santé et ont été exclus de la revalorisation salariale qui concerne les mêmes métiers mais dans le secteur hospitalier et sanitaire.

Les professionnels qui s'occupent des personnes en difficulté sont épuisés et sont eux-mêmes en difficulté. Ils aiment profondément leur métier, mais ils ne reçoivent pas la reconnaissance suffisante. Ce n'est pas de la responsabilité du Département, mais dans le respect de nos compétences, nous pourrions être attentifs au soutien des structures associatives qui emploient ces personnes. Notre aide financière pourrait répondre aux problématiques des moyens humains en tension. Dans le cadre de la commission, nous avons évoqué la problématique des stagiaires et des métiers en tension : moniteurs-éducateurs, éducateurs spécialisés, AMP, aides-soignants, infirmiers. Nous avons observé que, pour beaucoup, le Département ne pouvait pas les accueillir et que c'était le rôle des structures associatives, mais celles-ci connaissent une tension telle qu'elles ne peuvent donner suite aux demandes des étudiants. Je souhaiterais que nous approfondissions cette question.

Par ailleurs, nous avons aidé les EHPAD à investir dans les outils informatiques pendant le confinement afin de faciliter le lien avec les familles. J'ai entendu dire que dans le secteur du médicosocial local, les professionnels peinent, avec des téléphones à touches, à accompagner les jeunes et les familles. Peut-être pourrions-nous avoir le même geste pour le secteur médicosocial.

Enfin, ils restent bloqués – c'est la goutte qui fait déborder le vase – sur le fait que tout le monde n'a pas touché la prime Covid. Si tous les établissements médicosociaux qui dépendent de l'ARS l'ont touchée, les Esat, par exemple, ceux qui dépendent plus directement du Conseil départemental, tels que les foyers de vie ou les foyers d'hébergement, ne l'ont pas perçue, créant une situation d'injustice et d'incompréhension qui s'ajoute au malaise global. Je voulais vous alerter à nouveau sur le sujet.

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

Claude PETIT-LASSAY (Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains)

Lorsque nous avons débattu du développement numérique en commission, j'ai évoqué la possibilité offerte à l'ensemble des élus du Conseil départemental d'accéder à des outils qui faciliteraient l'accès à un certain nombre de données. De plus en plus, nous sommes sur des recueils de data centers ouvertes sur le monde, en particulier sur des données liées à notre Département. Plutôt que d'aller chercher des sources multiples, parfois compliquées pour retrouver des données, le Département, via le service numérique et informatique, ne pourrait-il pas nous permettre d'accéder à ces données ? Sans doute suffirait il d'élaborer ensemble un cahier des charges. Cela concernerait les élus de la majorité et de la minorité.

Isabelle LEMEUNIER (Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque)

Même si ce n'est pas Numérique Sarthe qui doit intervenir, nous connaissons un problème. Sur ma commune, des poteaux ont été posés par un opérateur. Or beaucoup de poteaux tombent.

Cela fait trois ou quatre mois que nous sommes confrontés à cette problématique. Même si cela ne relève pas de la responsabilité de Sarthe Numérique, je suis souvent sollicitée par les habitants qui me demandent ce que j'attends pour que les poteaux soient remis en place. Nous avons beau écrire des mails, téléphoner, nos demandes restent sans réponse. Le Département peut-il nous soutenir auprès de ces opérateurs afin qu'ils soient plus réactifs ? J'ai envoyé une lettre en ce sens. L'opérateur m'a répondu qu'il interviendrait sous 24/48 heures s'il s'agit de la fibre. En tout cas, sur mon territoire, des poteaux et la fibre sont à même le sol. Je m'interroge sur l'après-service.

Mélina ELSHOUD (Conseillère départementale du canton Le Mans 2)

Je vous remercie du déploiement important dans nos collèges qui, en effet, a permis des usages très innovants liés au matériel informatique.

Je voudrais intervenir sur la spécificité des collèges qui ont eu la chance d'être les premiers bénéficiaires du Plan Collège Numérique voilà maintenant quelques années et qui constatent des difficultés d'usage. Ils ignorent si ces défaillances sont dues au vieillissement du matériel lui-même ou à l'architecture du réseau qui est désormais trop sollicité et ne peut pas répondre à la demande. Dans un des collèges de mon canton, dix à quinze minutes sont nécessaires en début de cours pour lancer le matériel et le faire fonctionner.

Le recul dont nous disposons de l'usage pédagogique de ce matériel nous fait dire qu'il s'agit d'un bienfait pour les élèves et pour les enseignants. Je pense que l'on prend en compte cette situation, mais pourrait-on apporter des réponses rapides pour éviter un recul dans les usages d'une politique qui semble adaptée au Département de la Sarthe ?

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

Christophe ROUILLON (Conseiller départemental du canton le Mans 4)

Félicitations pour le partenariat avec la Maison de l'Europe car on peut ouvrir l'esprit des jeunes dès leur plus jeune âge, leur donner le goût des langues et les sensibiliser aux questions européennes.

La Maison de l'Europe réalise un travail remarquable. J'incite tous les collèges et les écoles de la Sarthe à s'engager. Nous l'avons fait à Coulaines, ce qui a produit d'excellents résultats.

Il serait utile d'avoir une meilleure lisibilité du programme de rénovation énergétique des bâtiments. Un effort important est produit, mais certains collèges sont des passoires thermiques. Je pense au collège Joseph Weismann dont une première tranche de travaux concerne le self. Une étude énergétique sera menée l'année prochaine, mais une visibilité globale s'impose. Nous répondons aux priorités du plan de relance européen qui visent l'efficacité énergétique des bâtiments. Mais il ne suffit pas d'affirmer que nous avons retenu des priorités et que le reste interviendra dans les années futures. Il nous faut des budgets en augmentation en faveur des collèges.

Je voudrais intervenir maintenant sur l'entretien et la maintenance du réseau informatique et des tableaux numériques. Certains restent en panne plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Il serait nécessaire de revoir le contrat de maintenance avec le prestataire pour une meilleure réactivité. Ces tableaux numériques sont indispensables aux enseignements, surtout s'agissant des langues.

Isabelle COZIC-GUILLAUME (Conseillère départementale du canton Le Mans 6)

Je remercie M. Vallienne. Nous avons beaucoup échangé au cours de la dernière réunion de la Commission Réussite éducative. Il y avait de quoi ! Les sujets étaient importants.

Merci de vos propos sur le financement des dépenses de chauffage liées à l'ouverture des fenêtres ; ils répondent aux inquiétudes des collèges qui manquaient de visibilité. Merci de faire un point avec eux à la fin de la période hivernale pour déterminer leur situation.

Ils étaient également très inquiets des dépenses liées à la fourniture des produits d'hygiène et de gel. Vous avez répondu qu'il ne serait pas possible pour eux de bénéficier d'un marché groupé. La question s'est posée d'obtenir un gel de qualité à utiliser par les élèves qui sont bombardés de gel à longueur de journée, au moins dix fois par jour. Selon les études en cours, le gel peut contenir des produits nocifs pour les jeunes en période de croissance. Nous ne disposons pas du recul suffisant pour déterminer les effets de ces produits sur leur santé. Aussi, il avait été demandé un achat groupé et envisagé avec le laboratoire Inovalys la possibilité de fournir des gels de qualité.

Cette année, l'objectif de 70 % de produits locaux dans les cantines ne sera pas atteint en raison du confinement qui a ralenti l'approvisionnement. En outre, la mise en place du menu unique fera chuter les taux d'approvisionnement en produits locaux.

Enfin, la communication relative aux stages de troisième pose problème, il est apparu que des élèves de troisième n'étaient pas informés alors qu'une grande opération de communication a été lancée l'an dernier.

Il serait intéressant que l'information leur soit diffusée lors de la remise des chèques en début d'année. Coupler cette remise avec la communication sur la plateforme des stages de troisième serait opportun.

Mélina ELSHOUD (Conseillère départementale du canton Le Mans 2)

Monsieur Vallienne je vous remercie de la réactivité avec laquelle vous répondez toujours à nos sollicitations. C'est très agréable.

Dans le cadre des conseils d'administration des collèges, les participants ont été sensibles au maintien du tarif des repas et au maintien de la dotation de fonctionnement.

Madame Crnkovic, j'ai transmis les informations relatives aux défibrillateurs dans le cadre du nouveau partenariat avec le SDIS. Dans la mesure où certains collèges sollicitent déjà l'aide départementale à hauteur de 50 % du montant d'achat, peut-être pourrons-nous transmettre cette nouvelle opportunité financière par le biais des services départementaux ?

Par ailleurs, existe-t-il une possible aide à la formation par le SDIS ?

Je voudrais à nouveau alerter sur l'augmentation des effectifs dans les collèges du nord-ouest du Mans qui réclament des solutions à court et long termes pour répondre à l'exiguïté des locaux – salles de cours et restauration scolaire.

Dans un collège de mon canton, faire déjeuner 90 % des élèves demi-pensionnaires — preuve que les familles se tournent vers la demi-pension — tout en respectant les protocoles sanitaires oblige les équipes à fournir jusqu'à cinq services. Les enfants mangent en un temps record. Je vous alerte sur l'impatience des parents qui souhaiteraient des réponses départementales sur la carte scolaire d'aménagement des locaux et sur l'attention à porter à la fatigue des agents de restauration.

La commission étant également en charge de la citoyenneté, je m'interroge sur la suppression du Conseil départemental des jeunes. Ne serait-il pas opportun de remettre à l'ordre du jour la création d'un Conseil départemental des jeunes qui ne se limiterait pas uniquement aux collégiens mais qui serait une chambre exposant les attentes des jeunes générations sarthoises et favorisant leur compréhension des enjeux locaux et leur implication sur le territoire ?

Christophe COUNIL (Conseiller départemental du canton Le Mans 6)

Je veux tout d'abord saluer l'initiative prise par le SDIS sur l'achat des défibrillateurs par les collèges, c'est une bonne idée. Mais il serait utile qu'un courrier soit adressé très rapidement aux établissements. Au dernier conseil d'administration du collège Gilles de Gennes, cette question a été évoquée par les responsables qui ont relevé le caractère onéreux de cette opération. Je crois que les dépenses sont déjà engagées ; il serait une bonne chose d'interrompre le processus pour que les collèges puissent bénéficier de cette aide.

Suite à l'intervention de Mme Elshoud, je précise que je suis défavorable au retour du conseil départemental des jeunes. En effet, j'en garde un très mauvais souvenir. En tant qu'enseignant, je m'y étais investi à l'époque. Très vite, on s'est rendu compte qu'une partie des établissements n'y participait pas et que le Conseil ne représentait pas le Département.

Quant au déroulement, j'avais le sentiment que l'on montrait aux jeunes qu'être élus consistait à bénéficier de privilèges. La façon dont fonctionnait ce Conseil départemental des jeunes n'était pas une très bonne idée. À mon sens, l'expérience n'est pas à renouveler.

Michèle JUGUIN-LALOYER (Conseillère départementale du canton de La Flèche)

Nous avons été interpellés sur le manque de places dans les sections Segpa. Nous avons participé, entre autres, au conseil d'administration du collège Petit-Versailles qui compte une section.

En 2020, treize élèves sont restés sur le carreau, faute de places. Nous proposons d'entreprendre une démarche visant à la création d'une classe supplémentaire dans ce secteur. En primaire, le nombre de demandes est supérieur aux places ouvertes, sans compter que des postes de direction de Segpa n'ont pas été pourvus cette année.

Commission Infrastructures routières

Christophe COUNIL (Conseiller départemental du canton Le Mans 6)

Je n'avais pas prévu d'intervenir ; ce sont les images de l'aménagement des nouveaux ronds-points, bien trop minéral, qui me font réagir. Ce sont des ronds-points sur lesquels on pose des pierres, le décor n'est pas forcément vilain, mais les aménager avec des arbres et des buissons aurait du sens. Pour répondre au souci de durabilité de la route, il serait intéressant de faire évoluer les pratiques.

Je réagis maintenant à vos propos, Monsieur le Mèner. L'idée est très intéressante. C'est une véritable ouverture car cela fait très longtemps que nous en parlons. C'est le premier dossier auquel je me suis intéressé lorsque j'ai été élu Départemental au siècle dernier. Il portait sur la liaison cyclable entre Ruaudin et Le Mans. Elle n'existe toujours pas, comme quoi je n'ai pas forcément été un très bon Conseiller départemental pour Ruaudin, en tout cas, je n'ai pas réussi à me faire entendre. C'est la première fois que j'entends que le Département pourrait agir sur cette question en lien avec les communautés de communes.

Il s'agit là d'un progrès à souligner.

Claude PETIT-LASSAY (Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains)

J'entends avec satisfaction votre proposition, Monsieur le Président, s'agissant de l'accompagnement des EPCI en matière de pistes cyclables. Il serait intéressant que le Département réalise une fiche technique à diffuser à l'ensemble des EPCI départementaux pour démontrer la volonté du Département de les aider et de les accompagner.

Mélina ELSHOUD (Conseillère départementale du canton Le Mans 2)

Je voudrais compléter l'intervention de M. Lorne sur les éco-bitumes. Des initiatives sont lancées dans d'autres Départements, où un bonus écologique de 10 % vise à encourager des travaux techniques et écoresponsables avec des matériaux recyclés ou permettant des économies d'énergie. Nous pouvons nourrir autour de nous cette envie d'associer la sécurité routière et les aménagements routiers à des enjeux environnementaux grâce à des outils qui sont à notre disposition.

J'ignore si le Département de la Sarthe utilise l'éco-comparateur Save qu'utilisent d'autres Départements dans le cadre des marchés publics. Nous pourrons évoquer ce point lors des travaux de la commission.

Je rejoins mes collègues pour vous remercier, Monsieur le Président, de ce message clair sur la construction de pistes cyclables qui sont des projets que l'on voit largement émerger dans nos communes. Le Conseil départemental jouera le rôle de facilitateur.

Christophe ROUILLON (Conseiller départemental du canton le Mans 4)

S'agissant de Saint-Pavace, il nous faut travailler à de petits aménagements qui permettent des raccordements et d'organiser des trajets. On n'est pas obligé de faire des pistes cyclables calibrées. C'est le travail que nous réaliserons en interne au sein dans nos communes.

Il convient de réfléchir au lien domicile-travail. À une époque, lorsque je disais que l'on pouvait relier Neuville à Coulaines à vélo, M. Lorne me disait que c'était des trucs de bobo. Or, aujourd'hui, c'est une réalité. Il faut raisonner sur des trajets de moyenne distance, de dix à vingt kilomètres. Je vous fais passer un petit document sur la sortie de Coulaines, visant à raccorder la piste cyclable, construite il y a dix ans, et qui n'a quasiment jamais été utilisée pour se raccorder à la zone d'activité Truffaut pour un lien direct vers Saint- Pavace. J'ai réalisé un petit plan, je le transmettrai.

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

Christophe ROUILLON (Conseiller départemental du canton le Mans 4)

Le tourisme est lié à l'activité des restaurants et des hôtels. Si la saison touristique de l'été a réussi à « sauver les meubles », la situation n'en demeure pas moins catastrophique. Il serait utile que, d'une façon ou d'une autre, nous plaidions en faveur de la réouverture des restaurants dans les meilleurs délais. Ce ne sont pas des lieux où les gens se sont contaminés.

Dans mon canton, deux restaurants qui servaient les ouvriers et les employés le midi, toujours fréquentés par les mêmes personnes et où les gestes sanitaires étaient respectés, sont aujourd'hui en train de mourir. Cela ne dépend pas de nous, bien entendu, mais il serait nécessaire que l'assemblée départementale se prononce et affirme que les restaurants ne sont pas des lieux de contamination, pas plus que les grandes surfaces ou les magasins de bricolage. Les restaurants sont nécessaires et participent à l'attraction touristique dans la durée, à notre art de vie, à notre patrimoine et à l'activité économique.

Le schéma de l'enseignement supérieur est un bon point d'appui. Nous l'avions évoqué l'an dernier comme un réengagement du Département en faveur des investissements de l'université. Depuis plusieurs années, nous constatons un décrochement du Département par rapport à la métropole.

Notre participation était à parité avec la Métropole, ce n'est plus le cas. Désormais qu'il y a un schéma directeur, il faut que nous continuions à travailler à parité avec la Métropole. Le Département a la compétence subsidiaire de l'enseignement supérieur au titre de la loi NOTRe. Aucun obstacle ne s'oppose à une intervention du Département au titre de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur concerne la Métropole comme l'ensemble du Département. Les jeunes de La Flèche, la Ferté-Bernard, Mamers, Château-du-Loir ou Saint-Calais étudient à l'université du Mans. Rien ne justifie que le Département ait décroché de cette façon. Je ne parle pas du fonctionnement courant qui relève de l'État, je parle des investissements. Je parle aussi du plan d'urgence relatif à l'accès au numérique des étudiants. En effet, Le Mans Métropole octroiera des crédits supplémentaires. Je pense nécessaire de revenir à la parité.

Mon dernier point portera sur le sport et les Jeux olympiques Paris 2024. Plusieurs villes, telles Coulaines-Sargé, dont la piste d'athlétisme est gérée par les deux communes, ont été retenues pour accueillir des équipes nationales olympiques. Il serait nécessaire que le Département aide ces sites qui nécessiteront peut-être des rénovations d'ici à 2024 et qu'il leur accorde une aide pour faire face aux enjeux financiers. Sont concernés Yvré-l'Évêque pour le cheval, les pôles autour d'Antarès et Coulaines. Il nous faut commencer à y réfléchir car les sites retenus sont portés par des villes qui auront besoin d'être aidées et parce que cela participera au rayonnement de l'ensemble du Département.

Décentralisation 2005-2019

Christophe ROUILLON (Conseiller départemental du canton le Mans 4)

Il serait intéressant de savoir comment nous atteignons ce chiffre. Un de nos collègues a avancé un chiffre sur l'agriculture et la gestion de l'eau. Il me semblait faux, non pas qu'il le soit, je souhaite simplement comprendre le mécanisme.

Il est indiqué que la somme de 971 millions correspond à 10 %. Il s'entend à la mesure des compétences du Département, mais celles-ci ont évolué.

Soit près d'1 milliard d'euros.

Et en pourcentage du budget total?

Mélina ELSHOUD (Conseillère départementale du canton Le Mans 2)

Avez-vous des éléments d'analyse comparée avec d'autres Départements ? Le vieillissement de la population dans la Sarthe ou le taux de pauvreté ont un impact. Comment la Sarthe se place-t-elle ?

Yves CALIPPE (Conseiller départemental du canton le Mans 5)

La démonstration a été faite que nous étions en capacité d'investir alors même que 971 millions d'euros faisaient défaut. M. Vallienne a indiqué que cela représentait 54 collèges comme celui de Coulaines.

Dans la même idée, il serait également intéressant de mettre en avant ce que nous n'avons pas fait en raison de ce manque car je crois utile de faire des démonstrations. Nous constatons un manque de 971 millions entre 2005 et 2020, mais il convient de préciser ce que nous aurions pu réaliser si cet argent ne nous avait pas fait défaut.

Par ailleurs, c'est de l'argent qui n'a pas été utilisé nationalement pour faire autre chose. A-t-il été utilisé pour lutter contre la pauvreté ? La réponse est non. A-t-il été utilisé pour remettre les personnes au RSA dans l'emploi ? Des éléments pourraient être mis en avant, je ne sais sous quelle forme.

Avant même 2005, l'État cherchait à donner des compétences au Département, mais aussi aux Régions, ne serait-ce que s'agissant du transport ferroviaire régional. L'État leur a donné la compétence ; c'est ainsi que la Région paye alors que l'entreprise SNCF était une entreprise nationalisée à l'époque. Peut-être ces éléments pourraient-ils être rappelés.

Je retiens de cette journée qu'après un débat sur les orientations budgétaires dans un contexte compliqué, on arrive à répondre aux situations que nous connaissons. De ce point de vue, le débat est intéressant. Bien sûr, nous reviendrons lors du vote du budget sur certains dossiers. Tenir une journée de débat sur les orientations budgétaires en prenant en compte ce que nous doit l'État et ce qu'il veut encore nous enlever me semble important.

Je voudrais également mettre en avant les initiatives prises sur le plan de la solidarité, notamment celle prise par Sarthe Tourisme sous l'impulsion de Véronique Rivron. Il a été proposé que des entreprises payent des repas à des salariés, ce qui permettrait aux restaurateurs de continuer à vivre, en tout cas d'avoir une entrée d'argent. Soixante restaurateurs sont concernés. Il me semble important de mettre en avant tous les actes de solidarité, qu'ils soient caritatifs ou autres. Si la solidarité n'existait pas, peut-être n'aurions-nous pas débattu aujourd'hui des orientations budgétaires de notre Département.

Christophe ROUILLON (Conseiller départemental du canton le Mans 4)

Des gouvernements de droite et de gauche se sont succédé nous savions que cela allait se passer ainsi, que cela allait être un jeu de dupe. La réalité tient dans le transfert de fiscalité de l'État vers les collectivités locales. L'État annonce tous les ans des baisses d'impôts ; en réalité, nous avons assisté à un transfert de fiscalité vers le niveau local avec l'obligation pour les Départements et les villes de gérer au mieux, de diminuer leurs interventions. Pour finir, le Département connaît une situation financière correcte ; à cet égard, nous saluons les efforts qui ont été faits. Il nous reste des marges de manœuvre pour intervenir et sélectionner les investissements les plus pertinents.

Le service de la dette de l'État est inférieur cette année à celui de l'an dernier malgré l'augmentation de l'endettement pour la simple et bonne raison que les taux d'intérêt ont diminué. Ils sont même négatifs. Il faut prendre conscience que nous ne sommes plus 60 millions d'habitants. Il faut le dire dans nos campagnes et dans les milieux eurosceptiques. Si nous n'étions que 60 millions, nous serions par terre ; c'est parce que nous sommes 513 millions d'Européens que le monde entier a confiance dans l'économie européenne, que ses fondamentaux sont bons malgré la Covid, que l'argent continue à affluer et que la Banque centrale européenne peut intervenir comme le fait la Banque fédérale américaine.

S'il est possible aujourd'hui d'emprunter à 0,5 % et si la Banque centrale peut faire de la monnaie pour alimenter l'économie européenne, c'est parce que nous sommes nombreux et puissants. Ce sont des éléments qui donnent confiance en l'avenir.